

L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 24 - Mars 2009



www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Edito...



Durant mes six mois de présence à Saint-Pierre-et-Miquelon, j'ai eu l'occasion de rencontrer la quasi-totalité des agents de l'État en poste sur l'archipel (hors fonction publique hospitalière, ils sont six cents environ à être placés sous mon autorité directe : équipement, affaires sanitaires et

sociales, jeunesse et sports, affaires maritimes, travail et emploi, consommation, concurrence et répression des fraudes, agriculture et forêt, aviation civile, gendarmerie et police, douanes, préfecture, imprimerie administrative...). J'ai pu mesurer et observer leur action au quotidien.

Je souhaite leur dire combien, jour après jour, je suis particulièrement heureux et fier du travail qu'ils accomplissent ici, toujours avec discrétion et, souvent avec abnégation.

Ils sont les artisans essentiels de chaque service majeur rendu à la population : services régaliens de l'État (état civil, sécurité...), service public ou service de proximité accomplis pour le compte de l'État ou parfois au profit de la collectivité territoriale par mise à disposition dont les modalités sont renouvelables annuellement par tacite reconduction (convention du 12 décembre 1989).

Ils sont aussi, en tous lieux et par tous les temps, présents et disponibles.

Les articles qui suivent et qui chaque mois en détaillent les missions et les résultats, témoignent de cette présence. Il en va tout autant des réponses portées jour après jour par les responsables des services de l'État aux demandes formulées ou exprimées par les administrés.

Ce sens du service au public, si haut porté à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'ensemble de ces agents, se poursuivra quels que soient les choix de gouvernance déjà pris ou que souhaiterait prendre ultérieurement la population.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : L'isthme de Miquelon-Langlade

DOSSIERS : La sécurité au coeur de la navigation aérienne - Synthèse climatique de l'année 2008 - La radiologie en plein essor - La procédure de délégation de service public

A la Une...

L'isthme de Miquelon-Langlade

Le littoral de Saint-Pierre-et-Miquelon a toujours subi les assauts de la mer lors de fortes tempêtes. En particulier, l'isthme de Miquelon-Langlade sur toute sa partie ouest, constitue une zone fragile lorsqu'il est soumis à des vents forts d'ouest conjugués à de fortes marées.



Au début du mois de janvier 2009, une zone de 100 mètres s'est fortement dégradée au niveau du PK 18. Malgré des travaux engagés en urgence par la collectivité territoriale, il est très vite apparu que le phénomène était d'une ampleur exceptionnelle.

Les services de l'État (équipement) ont assuré dès lors le suivi permanent de l'évolution de l'érosion pour en rendre compte aux autorités compétentes, et informé le conseil territorial, maître d'ouvrage et gestionnaire de la route Miquelon-Langlade, de l'évolution de la situation.

Le vendredi 30 janvier devant l'ampleur de la dégradation de la route, il a été décidé de l'interdire à la circulation pour des raisons de sécurité. Cette mesure conservatoire s'est avérée pleinement justifiée puisque la route s'est complètement effondrée une dizaine de jours après sans qu'aucun accident n'ait été à déplorer.

Le service de l'équipement continue d'apporter sa précieuse expertise technique à la collectivité territoriale afin de permettre à cette dernière de faire ses choix et assumer ses décisions, conformément à ses prérogatives liées à son statut actuel.

Jean-Luc KLEMANN
Chef de la subdivision de Miquelon



Dossiers...

La sécurité au cœur de la navigation aérienne



Le service de l'aviation civile, service déconcentré de la direction générale de l'aviation civile, sous l'autorité du préfet, assure la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien français de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le service de la navigation aérienne comporte :

- l'organisme de la circulation aérienne, composé de cinq Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ICNA), qui délivre aux aéronefs les informations et les autorisations qui sont nécessaires à leur évolution en toute sécurité, dans l'espace aérien ainsi qu'au sol sur l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche,
- le service technique de maintenance, composé de trois Ingénieurs Électroniciens des Systèmes de la Sécurité Aérienne (IESSA) et de deux Ouvriers d'État (OE) électrotechniciens, qui assurent la disponibilité opérationnelle des équipements techniques indispensables à la fourniture des services de la circulation aérienne, tels que les moyens de communication sol-air, les aides radio à la navigation (ILS, radiobalise...), les équipements de production et de distribution de l'énergie secourue.

En matière de sécurité, l'arrêté du 28 octobre 2004 impose au service de l'aviation civile la mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité (SMS) dont l'objectif est de réduire la contribution de son service de navigation aérienne au risque d'un accident d'aéronef dans l'espace aérien dont il a la charge.

Le SMS est basé sur une approche systématique, explicite et proactive de la gestion de la sécurité.

C'est ainsi que l'ensemble des actions à mener dans le cadre de la gestion de la sécurité sont effectuées :

- conformément aux procédures décrites dans le manuel SMS (approche systématique),
- documentées et enregistrées (approche explicite),
- en mettant l'accent sur l'identification des risques et la recherche des événements redoutés pour la sécurité des vols avant qu'ils ne se produisent (approche proactive).

Le SMS s'articule principalement autour de deux thèmes essentiels que sont :

- l'analyse des événements qui se sont produits,
- l'analyse des risques induits par toute modification du système ATM (Air Traffic Management)

1 - L'analyse a posteriori.

Le service de la navigation aérienne notifie et analyse tous les dysfonctionnements passés liés à la sécurité aérienne par

application de l'arrêté du 26 mars 2004. L'étude de ces événements permet une amélioration continue du niveau de sécurité par la mise en œuvre de mesures correctives communément appelées actions REX (Retour d'EXpérience).

Toute dérive est ainsi détectée et corrigée.

Les événements sécurité sont saisis dans une base nationale INCA (Incidents de la Circulation Aérienne) qui elle-même alimente la base européenne ECCAIRS (European Co-ordination Centre for Aviation Incident Reporting Systems).

2 - L'analyse a priori

Le service de la navigation aérienne étudie les risques et leur atténuation en amont de tout changement futur apporté dans l'environnement existant, aussi bien au niveau des équipements techniques au sol qu'au niveau des procédures de la circulation aérienne.

Des études de sécurité sont menées préalablement à toute intervention programmée sur un équipement opérationnel mais également en amont de tout remplacement d'équipement ou de toute évolution logicielle et matérielle susceptibles d'avoir à plus ou moins long terme un impact sur la sécurité des vols.

La mise en œuvre du SMS demande également au service de la navigation aérienne :

- de disposer d'un manuel d'exploitation de la circulation aérienne et d'un manuel technique d'exploitation,
- de formaliser ses relations avec les prestataires extérieurs dont l'activité peut avoir des conséquences sur la gestion des vols. Des procédures ont été ainsi validées avec SPM Télécom et le service régional de Météo France,
- de maintenir le niveau de compétence de ses agents dans le cadre du renouvellement des licences des contrôleurs aériens et des autorisations d'exercice des personnels techniques de la navigation aérienne.

Le SMS du service de la navigation aérienne intègre également l'activité AFIS (Air Flight Information Service) exercée sur l'aérodrome de Miquelon, les agents à Miquelon étant placés, lorsqu'ils rendent le service d'information de vols, sous l'autorité fonctionnelle du service de l'aviation civile (arrêté du 13 mars 1992).

Le fonctionnement du SMS est suivi lors des revues de sécurité semestrielles internes au service de la navigation aérienne.

Il fait également l'objet d'audit mené par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) dont l'objectif est de vérifier :

- la prise en compte des obligations réglementaires,
- l'application effective des procédures décrites dans le manuel SMS,
- l'efficacité et les performances du SMS.

Un premier audit concluant de la DSAC s'est déroulé du 13 au 17 octobre 2008.

Emmanuel HENRIOT

Chargé du système de management de la sécurité



Synthèse climatique de l'année 2008



L'année 2008 peut se définir comme une année relativement douce, de pluviométrie proche de la normale mais surtout très peu ensoleillée avec des brouillards fréquents.

Température

Avec une moyenne annuelle de 6,1° C, supérieure de 0,8° C à la normale 1971-2000, l'année 2008 est une année relativement douce. Les températures extrêmes enregistrées auront été de -11,9° C pour la minimale le 26 janvier et de 22,7° C pour la maximale le 31 juillet.

Le nombre de jours de gel (131) est quasiment identique à la normale (132) avec un maximum en mars où tous les jours du mois ont connu des températures négatives.

Précipitations

Les précipitations cumulées pour l'année 2008 s'élèvent à 1 325,2 mm et sont très légèrement supérieures à la normale de 1 312,2 mm. A noter un mois d'avril particulièrement sec (34 mm pour une normale de 103,7 mm). A l'opposé, les précipitations du mois d'août ont été très abondantes avec 227 mm.

On n'a relevé que 77 jours de chute de neige, soit 22 jours de moins que la normale.

Vent

Avec une vitesse moyenne annuelle de 7 m/s, l'année 2008 est légèrement plus venteuse que la normale (6,5 m/s). Le mois de décembre aura été le mois le plus venteux avec une moyenne de 9,4 m/s soit 33,8 km/h.

Le nombre de jours de vents violents (≥ 16 m/s) est très supérieur à la normale (181 contre 147).

Le nombre de jours d'observation de vents de force « tempête » (≥ 28 m/s, soit 100 km/h) est également très élevé (29) pour une normale de 10,6.

Brouillard

Avec 113 jours de brouillard observés, l'année 2008 est supérieure à la normale qui s'élève à 101 jours. Le mois le plus concerné par ce phénomène est, comme d'habitude, le mois de juillet avec 26 jours.

Insolation

Le cumul 2008 de 1 147,9 heures est très inférieur à la normale (1 427,3 h). Le mois le plus ensoleillé aura été le mois d'avril avec 164,3 heures. A noter un record de manque d'ensoleillement pulvérisé au mois d'août (93,4 h, le précédent record était de 129,1 h en août 1979).

Patrick BOEZ

Responsable de la climatologie de l'archipel

La radiologie en plein essor

Depuis mai 2005, le service de radiologie et d'imagerie médicale du CHFD s'est engagé dans la voie de la modernisation. Ainsi l'acquisition d'un scanner de dernière génération et d'un échographe permettant une imagerie sonographique des plus performantes en 2D et 3D a constitué le premier pas de cette avancée.



Des perspectives prometteuses

L'évolution du service passe aussi par le renouvellement d'autres équipements désormais obsolètes. L'acquisition d'une table télécommandée dotée d'un système de numérisation radiographique est inscrite au plan d'équipement 2009. Cette technique permet à dose d'irradiation moindre, d'obtenir une image de qualité au moins équivalente à celle de la radiologie conventionnelle. Elle participe également, et c'est loin d'être négligeable, à la protection de l'environnement grâce à la diminution de la consommation de films et d'effluents chimiques. Avec l'acquisition d'un nouveau mammographe actuellement à l'étude, le parc radiologique du CHFD sera des plus performants et bien évidemment transférable dans le nouvel hôpital (ouverture prévue fin 2011).

Vers une coopération territoriale plus efficiente

En raison de son positionnement ultramarin, le CHFD a besoin de s'inscrire dans un réseau d'échanges avec ses partenaires, qu'ils soient canadiens ou métropolitains.

Afin d'améliorer cette communication, la mise en place d'un PACS (Package Archiving and Communication System) est un passage obligé. Le transfert des images vers d'autres structures hospitalières sera ainsi possible dans des conditions sécurisées, permettant d'obtenir l'avis d'un confrère pour une seconde lecture, une urgence...

La formation et le contrôle qualité indissociables de l'activité

En mammographie, les manipulateurs ainsi que le radiologue sont formés et veillent au contrôle qualité entrant dans le dépistage du cancer du sein. Des tests de contrôle qualité sont effectués périodiquement, soit en interne, soit par des organismes extérieurs agréés.

Une équipe au service de la population de l'archipel

Outre le radiologue, le service comprend quatre manipulateurs radio :

Martine ARTANO, Christine HARNETT, André PILPRE et Michel URDANABIA qui est également Personne Compétente en Radioprotection (PCR).

L'ensemble de l'équipe s'investit pleinement dans les projets en cours et participe à faire progresser le CHFD dans la voie du diagnostic approfondi.

Dr Mamoun FDILIALAOUI,
Radiologue

La procédure de délégation de service public

Pour la gestion de leurs services publics, les autorités publiques (État ou collectivités locales) disposent traditionnellement de deux techniques : la gestion directe – dite « en régie » - et la gestion déléguée du service.



Dans certains cas ce choix s'impose de lui-même : ainsi, les missions relevant directement de l'exercice de prérogatives de puissance publique (organisation d'élections, actes d'état civil, maintien de l'ordre public, justice...) ne peuvent faire l'objet d'une délégation.

La délégation de service public est un mode de gestion de service public par laquelle, aux termes de la définition donnée par la loi MURCEF du 11 décembre 2001, « une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service ».

Ce critère du mode de rémunération explique que la délégation de service public ne soit pas soumise au régime traditionnel des marchés publics mais à une loi spécifique, en l'occurrence celle du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

La loi Sapin, parmi de nombreuses autres dispositions, a eu pour objet et pour effet d'instaurer une procédure contraignante de publicité explicite visant à organiser une mise en concurrence réelle à laquelle est soumise l'autorité délégante avant le choix final du délégataire.

La publicité

Les délégations de service public sont soumises à une procédure de publicité prenant la forme d'« avis de publicité » permettant la présentation d'un nombre suffisamment vaste de candidatures.

Cet avis de publicité doit, au minimum, faire l'objet d'une insertion dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales d'une part, et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné d'autre part.

La réception et la sélection des candidatures

Un délai légal - et donc incompressible - d'un mois est laissé aux candidats pour présenter leur dossier de candidature.

Les dossiers de candidature doivent généralement faire ressortir, conformément aux éléments indiqués dans l'avis de publicité préalable, les compétences, références et moyens des candidats pour assurer le service faisant l'objet de la délégation.

Après analyse des dossiers de candidature, l'autorité délégante arrête seule la liste des candidats admis à présenter une offre.

La réception et la sélection des offres

Les documents de la consultation, qui contiennent notamment le cahier des charges, sont adressés aux seuls candidats admis à présenter une offre.

Ces derniers disposent d'un délai « approprié », et en tout état de cause adapté à la complexité du cahier des charges, pour remettre leur offre.

L'autorité délégante est assistée dans l'examen des offres par une commission spécialisée qui rend un avis consultatif sur le choix des candidats avec lesquels il sera entamé par la suite une phase de négociation.

La négociation et le choix du délégataire

La loi du 29 janvier 1993 a conservé la pratique ancienne de libre discussion entre le candidat délégataire et l'autorité délégante, qui permet à cette dernière de choisir le délégataire selon sa propre intuition.

Le délégataire est choisi au final en fonction de ses qualités propres qui sont jugées selon leur adéquation par rapport au cahier des charges de la délégation et selon les résultats de la négociation.

La signature du contrat de délégation

Il ne saurait y avoir de délégation de service public sans contrat de délégation conclu entre l'autorité délégante et le délégataire.

La signature du contrat de délégation de service public matérialise le transfert de la gestion de tout ou partie du service public concerné au délégataire. Elle marque la fin de la procédure de délégation.

Fabrice MARQUAND

Chief du service des actions et des finances de l'État

NOMINATIONS

Direction de l'équipement



M. Laurent COLLIN est le nouvel adjoint au chef de la subdivision de Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2009. Entré dans l'administration en 1993 à la DDE de Charente-Maritime, M. COLLIN occupait précédemment un poste à l'unité d'ouvrages d'art terrestres et maritimes à la DDE du Morbihan.



Mme Roxane DETCHEVERRY, lauréate du concours d'adjoint administratif à Miquelon, a pris ses fonctions le 1^{er} février 2009. Mme DETCHEVERRY avait occupé en 2008, un poste de secrétaire-comptable à la mairie de Miquelon.



M. René BAUDOUX, ancien chef de la division des transports défense à la DRE Auvergne, est le nouveau secrétaire général de la DE de l'archipel. Actuellement attaché principal, il est entré dans l'administration en 1975 en tant que chargé d'études à la DDE de la Somme.

Préfecture



Mme Vickie MAHÉ, lauréate du recrutement lancé par la préfecture en janvier dernier, a intégré le service de l'imprimerie administrative en février 2009. Diplômée en industrie graphique et riche d'une expérience d'une douzaine d'années dans le monde de l'impression, Mme MAHÉ retrouve un service qu'elle avait déjà fréquenté lors de son parcours scolaire.



Mme Nathalie JÉZÉQUEL, précédemment employée de résidence, a rejoint le service de l'imprimerie administrative depuis janvier 2009. En tant qu'adjoint technique, elle y effectue des tâches administratives le matin ainsi que l'entretien et le nettoyage courant des locaux l'après-midi.

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.